

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



**Compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical
du 19 septembre 2017 à Saint-Léger-en-Yvelines (le quorum non atteint)
et du 26 septembre 2017, 9h30 à Chevreuse**

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. VIGIER Conseil régional d'Ile-de-France

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (UAP).

PNR : MMES LE LAGADEC, BUREAU, MANOUVRIER, MONTET et MM HARDY, STEPHAN et MARI.

Absents excusés :

- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. HUGONET Conseil régional Ile-de-France

Pouvoirs :

Mme BOONE à M. POUPART
Mme DARCOS à M. BOURNAT

Une nouvelle convocation est envoyée le 20 septembre 2017 pour un Bureau Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 26 septembre à 9h30 à la Maison du Parc à Chevreuse.

Le quorum n'est pas atteint mais les points proposés à l'ordre du jour sont toutefois présentés et débattus par les membres du bureau.

Avec voix délibérative :

- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Absents excusés :

- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- Mme BOUTIN Conseil départemental des Yvelines
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette

1. Approbation du compte-rendu du bureau du 3 juillet 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Validation des aides attribuées par les Commissions Architecture, Urbanisme et Paysage du 25 juillet et du 11 septembre 2017

Travaux de création d'un jardin de plantes aromatiques et médicinales participatif

Commune de Méré

- Coût total de l'opération : 13 000 € HT
- Aide du Parc (60%) : 7 800 € HT

Travaux pour la végétalisation du cimetière

Commune de Raizeux

- Coût total de l'opération : 19 594,20 € HT
- Aide du Parc (60%) : 11 756,52 € HT

Aménagement paysager du parc de la mairie

Commune de Choisel

Travaux de plantation : coût total de l'opération 10 400 € HT / aide du Parc (80%) : 8 320 € HT.

Mobilier (création d'un banc et de tables de pique-nique) : coût total de l'opération 12 955 € HT / aide du Parc (70%) : 8 000 € HT (plafond).

Monsieur Passet précise que Choisel sollicite également le syndicat des sports, car le projet comprend une aire de jeux destinée à des publics variés.

Etude pour la faisabilité d'une activité économique et la requalification d'une ancienne auberge

Commune de Choisel

- Coût total de l'opération : 15 000 € HT
- Aide du Parc (70%) : 10 500 € HT

Cette étude a une double portée : une analyse commerciale en même temps qu'architecturale des aménagements nécessaires à la transformation des locaux pour y réinstaller un restaurant aux normes contemporaines.

La commune est aidée par ailleurs par le Conseil régional à hauteur de 150 000€ pour l'acquisition et les travaux.

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

3. Validation des aides attribuées par la commission *Développement économique et Energie* du 6 septembre 2017

Energie

Aide 5.4 Isolation de la toiture de la mairie de Chevreuse

Isolation avec un éco-matériaux = 20 735€HT

Subvention du Parc (70%) = 12 000€HT (Plafond)

Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

Reprise de salon de coiffure STYL MOD au Mesnil Saint Denis (quartier Champmesnil)

Mme Magali NERET-GROS

- Achat de matériel, travaux 15 042.52€ HT
 - Subvention accordée : 2 256.38€
 - 1128.19€ provenant du fonds PNR (Yvelines)
 - 1128.19€ provenant du fonds FISAC (sous réserve d'accord du FISAC)
- Sous réserve d'actualisation du plan de financement

Le président revient sur l'inauguration très réussie de la boutique à l'essai de Magny-les-Hameaux. TVfil 78 était présent, le salon de coiffure a ouvert ses portes le 29 juin dernier. La commerçante est très satisfaite des premiers mois d'activité, son salon répondait visiblement à une attente. Il s'agit d'une expérience inédite, le local était vacant depuis très longtemps. Il faudra tirer le bilan dans quelques mois.

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

4. Validation des aides attribuées par la commission *Agriculture*

Aide 12.2 - Clôtures agricoles pour pâturage équins

Mme Brigitte Claerhout (Cernay-la-Ville)

- Montant des investissements : coût estimatif à 10 500 € H.T. (*devis en finalisation*)
- Aide du Parc (60% sur matériaux uniquement) : 6 300 € HT

Aide 12.2 - Clôtures agricoles pour polyculture-élevage

SAS Ferme des Clos (Bonnelles)

Cette aide vient en remplacement de l'aide 2017/12-02/00 attribuée au Comité syndical du 01/03/2017 (délibération 17B07).

- Montant des investissements : 15 507.69 € H.T.
- Aide du Parc (60% sur matériaux uniquement) : 7 500 € H.T. (plafond)
-

Le président souhaite que l'aide précédente soit bien annulée dans les tableaux de suivi.

AIDE 12.1 – Acquisition d'un épandeur à fumier

M. Xavier BREBANT (Chevreuse) (sous réserve)

- Montant des investissements : 20 000 € H.T. (*il s'agit d'un matériel d'occasion, prix du neuf : 28 000 € HT*).
- Aide du Parc (40%) : 6 928 € H.T. (correspondant au solde du budget 2017 du chap.12)

Aide 6.4 – Plantation de haies champêtres en terres agricoles

(dans le cadre de la convention de partenariat avec la FICIF - commissions Agriculture & Biodiversité et Environnement)

Aujourd'hui 4 nouvelles exploitations agricoles souhaitent s'engager dans cette démarche et sollicitent l'appui technique et l'aide financière du PNR pour l'implantation de 2,2 km de haies champêtres réparties de la façon suivante :

- M. Johann Laskowski, houblonnier en agriculture biologique en projet d'installation à Bonnelles pour 245 ml sur 4 rangs : haie à vocation brise-vent et valorisation apicole
(l'aide ne sera allouée que sous réserve de la création effective de l'activité agricole lors de la prochaine CDOA)
Montant de l'aide PNR : 1 450.00 € T.T.C.
- Mme. Morgane Converset, maraichère en agriculture biologique en projet d'installation à Chevreuse pour 465 ml sur 2 rangs : haies à vocation brise-vent, intégration paysagère des tunnels de production, bande tampon vis-à-vis des cultures avoisinantes, refuge pour les auxiliaires de cultures
(l'aide ne sera allouée que sous réserve de la création effective de l'activité agricole lors de la prochaine CDOA)
Montant de l'aide PNR : 1 440.00 € T.T.C.
- M. Guillaume Brichard, exploitant en grandes cultures à Janvry pour 125 ml sur 2 rangs : haie à vocation brise-vent et intégration paysagère d'un nouveau bâtiment agricole
Montant de l'aide PNR : 290.00 € T.T.C.
- Mme. Nadine Petitpas, exploitante en polyculture-élevage à Vieille-Eglise-en-Yvelines (1^{ère} tranche pour 1 300 ml sur 2 rangs) : haies à vocation cynégétique
Montant de l'aide PNR : 2 630.00 € T.T.C.

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

M. de Winter précise que le budget des aides 2017 destinées aux agriculteurs est épuisé à ce jour. M. Poupart suggère que le Parc favorise les prêts de matériels entre agriculteurs.

5. Validation des aides attribuées par la commission Environnement et biodiversité

Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires

Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Acquisition de système d'entretien alternatif des espaces publics (aide n°6-10)

Pour améliorer les conditions de travail de ses agents sur les tâches d'entretien et de désherbage des espaces publics, la commune souhaite faire l'acquisition d'un désherbeur mécanique motorisé qui permettra de désherber toutes les surfaces et linéaires en dur de type caniveaux, pavés, trottoirs, bordures...

- Coût total de l'opération : 8 600 € HT
- Aide du Parc (70%) : 5 000 € HT (plafond)

Cette aide est adoptée à l'unanimité.

La question de la mutualisation de ce type de matériel entre communes est également évoquée.

6. Validation de tarifs pour la boutique de la Maison du Parc

Biscuiterie de la Vallée de Chevreuse :

- Florentins aux 3 fruits secs – sachet 115 g à 5,30 €
- Florentins caramel – beurre salé – sachet 115 g à 5,30 €
- Rochers aux amandes – sachet 100 g à 6,30 €
- Rochers caramel – beurre salé – sachet 100 g à 6,30 €
- Financiers vanille – sachet 100 g à 5,- €

L'Alchimiste :

- Nouvelle gamme de sirops : 10 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Point supplémentaire

Monsieur Bournat aimerait que la liaison douce qui traverse sa commune en fond de vallée se poursuive sur la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Il aimerait que les services du Parc travaillent dans ce sens avec la municipalité de Saint-Rémy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.